

victime d'une prise de video dans une cité universitaire

Par **falconitif**, le **01/06/2009** à **01:01**

Bonjour,
une amie vient d'etre filmée par un étudiant(logé dans le meme batiment en cité universitaire).elle s'est apercue en prennant sa douche que quelq'un est entrain de la filmer ,en ce moment elle est sorti pour voir et elle l'a surpris.
voila on aimerait savoir quoi faire pour le poursuivre (Police,direction de la cité....)
merci de bien répondre car c'est très urgent,

Par **Murphys**, le **01/06/2009** à **11:20**

Bonjour,

Le mieux est encore d'en faire le plus possible. Porter plainte auprès de votre commissariat (atteinte à la vie privée éventuellement) et prévenez la direction de la cité U.
Les policiers pourront enclencher la machine judiciaire contre l'auteur des photos, et la direction pourra prendre des mesures pour que cet incident ne se reproduise plus. (avec la possibilité d'une Mise en demeure de le faire en cas de refus suivi éventuellement d'une action en référé ou au cours d'une procédure classique)